

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat de Vaud

Campagne de promotion des plans de mobilité d'entreprise

Un premier pas vers une mobilité d'entreprise durable

La mobilité représente 40% des émissions carbone du canton de Vaud. Pour diminuer l'impact négatif des déplacements pendulaires et professionnels sur l'environnement et la congestion routière, les entreprises font partie de la solution. Raison pour laquelle le Canton démarre une campagne de sensibilisation aux plans de mobilité d'entreprise et soutient les employeurs dans l'analyse de leur situation.

L'atteinte des objectifs climatiques est conditionnée à un changement drastique des habitudes de déplacement. Dans le canton, ces derniers sont à l'origine de 40% des gaz à effet de serre, dont 95% proviennent de la voiture. Indéniablement, les entreprises détiennent une partie de la solution, car elles génèrent beaucoup de déplacements pendulaires et professionnels. Afin de sensibiliser les employeurs et de les accompagner, notamment en leur proposant une offre de conseil gratuite et en les aidant à établir un premier bilan de leur mobilité, le Canton lance une campagne de promotion des plans de mobilité d'entreprise qui se déploie jusqu'au printemps 2023.

Cette démarche figure parmi les mesures de la 1^{ère} génération du Plan climat adoptée par le Grand Conseil en été 2021. « Pour des déplacements professionnels durables, les plans de mobilité doivent devenir une normalité. C'est pourquoi l'État propose aujourd'hui une mesure concrète d'accompagnement aux entreprises pour faire le premier pas vers une démarche de gestion de leur mobilité », explique la Conseillère d'État Nuria Gorrite.

En développant des moyens de transport alternatifs à la voiture thermique ou en limitant leurs déplacements, les entreprises ont la possibilité de diminuer leur empreinte carbone. Dans le même temps, elles génèrent une dynamique positive, car les plans de mobilité ont également des effets bénéfiques sur la culture d'entreprise, sur la santé du personnel, tout comme sur l'efficacité globale des déplacements. « Les entreprises vaudoises entendent jouer un rôle central dans ce contexte. Nombreuses sont celles qui ont déjà fait le pas et le choix des plans de mobilité avec l'intention de s'inscrire comme actrices-clefs d'une société durable » souligne Romaine Nidegger, responsable de la politique à la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie.

L'axe de sensibilisation de cette campagne donne la parole sous forme de témoignages inspirants à des organisations comme la Ville de Nyon. Celle-ci fait figure de pionnière dans le domaine lorsqu'elle met sur pied son plan de mobilité en 2008. « La Ville a souhaité se montrer exemplaire et motiver les entreprises nyonnaises à initier une démarche similaire. Depuis, les déplacements domicile-travail des collaborateurs, réalisés en mobilité individuelle, ont diminué de près de 15% aux profits des mobilités actives et partagées. » précise Madame Roxane Faraut, Municipale en charge du Service des infrastructures et de la Sécurité publique à Nyon.

Cette campagne s'ajoute à la mise sur pied d'une formation pour les responsables des plans de mobilité dans les entreprises, en partenariat avec les chambres du commerce et de l'industrie vaudoise et genevoise, ainsi que le Canton de Genève. La première session a démarré ces jours avec une quinzaine d'entreprises participantes. Toutes les informations et les outils sont à disposition sur les pages www.vd.ch/plan-mobilite.

En parallèle, ces réflexions et ces échanges avec le tissu économique vaudois enrichiront l'analyse des besoins et opportunités pour l'élaboration de la stratégie cantonale des plans de mobilité à laquelle le Canton s'attelle afin de les généraliser sur l'ensemble de son territoire.

Un plan de mobilité à venir pour toute l'Administration cantonale vaudoise (ACV)

Le Conseil d'État a adopté en juillet 2022 le projet de mobilité durable à l'ACV. Il est prévu que l'administration présente au cours de la législature un plan de mobilité pour l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs. En attendant et compte tenu de la nécessité de promouvoir rapidement une mobilité plus durable dans le cadre du Plan climat vaudois, les différents sites de l'ACV sont encouragés à s'inspirer du plan de mobilité en vigueur sur le site Riponne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 octobre 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, cheffe du département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines,

[021 316 70 01](tel:0213167001)

CVCI, Romaine Nidegger, responsable de la politique,

[079 897 78 54](tel:0798977854)

Ville de Nyon, Roxane Faraut, municipale en charge du Service des infrastructures et de la Sécurité publique,

[078 699 58 60](tel:0786995860)

LIENS

www.vd.ch/plan-mobilite

TÉLÉCHARGEMENTS

[Flyer témoignages - Plans de mobilité d'entreprises](#)

[Flyer offres conseils - Plans de mobilité d'entreprise](#)

